

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2021

Préambule

Il est important de souligner que deux événements majeurs ont marqué (dominé?) ce mandat :

1. la crise de la Covid-19 ;
2. les tensions internes au sein du Synptac.

L'activité du syndicat National

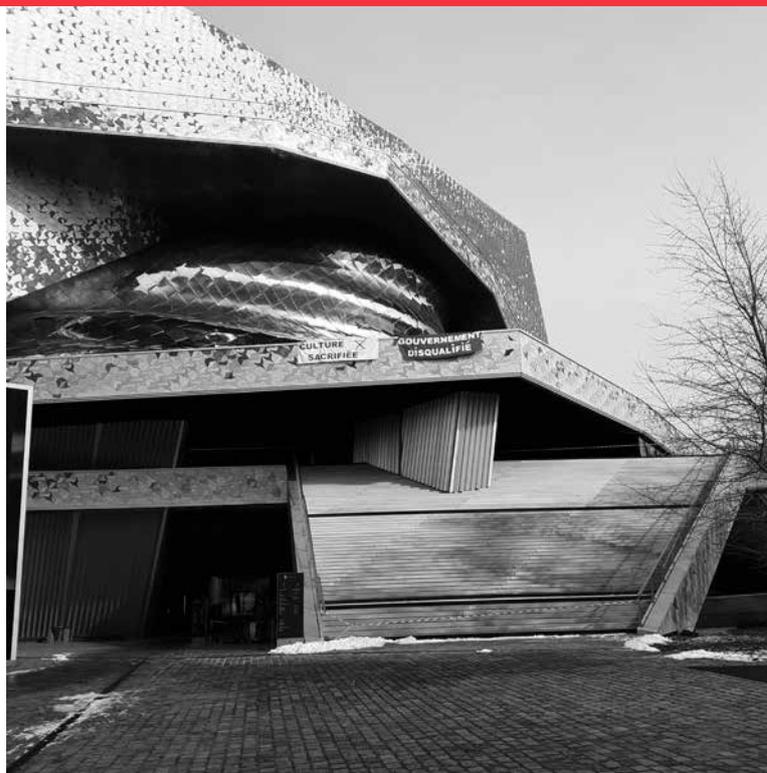
Comme le montre notre rapport d'orga, le Synptac, après une période de baisse continue depuis 2014, voit son nombre d'adhérent·e·s remonter sensiblement en 2020 et cette progression se poursuit en 2021...

Ce renforcement est principalement lié à l'adhésion de salarié·e·s intermittent·e·s qui ont été particulièrement touché·e·s par la crise de la Covid-19.

Des difficultés relationnelles et des désaccords politiques étaient déjà apparus avant le mandat actuel. Ainsi Cathy, qui suppléait à l'absence de Nathalie, notre Secrétaire Générale Adjointe, a pris la décision de ne pas se représenter au Secrétariat National avec pour conséquence de ne plus faire partie de l'équipe permanente.

Six mois après le congrès de Béthune, nous avons dû faire face à l'arrêt maladie de Rémi, notre Secrétaire Général, arrêt qui s'est prolongé (passant de temps complet à temps partiel) jusqu'à fin février 2020.

Pendant cette période, comme l'avait préconisé le congrès de 2018 et reprenant les volontés des congrès précédents, nous avons renforcé l'équipe permanente. Dès septembre 2019, nous avons procédé à l'embauche d'Éric en tant que Secrétaire National, qui avait été auparavant coopté dans ce but par le Bureau National (BN).



Il a cependant été embauché en CDI pour renforcer :

- ✓ la syndicalisation ;
- ✓ le contact avec les syndiqué·e·s et les salarié·e·s en particulier des régions ;
- ✓ la communication.

Pallier les absences (arrêts maladie, télétravail), s'investir dans les luttes de fin 2019 / début 2020 contre la réforme des retraites et la crise liée à la Covid-19 n'a pas permis de mettre en place la nouvelle organisation tant attendue, d'autant que s'est rajouté l'arrêt maladie de longue durée (7 mois) d'Éric venu renforcer l'équipe permanente. Il est à noter qu'il n'a pas été remplacé pendant son absence.

Toutes ces difficultés ont très largement impacté les salarié·e·s de l'équipe permanente et par voie de conséquence l'ensemble de notre organisation. L'accroissement de ces difficultés ont amené les membres du Secrétariat National à confier une mission d'accompagnement à un professionnel extérieur à l'équipe.

Les pointillés renvoient au glossaire des acronymes disponible en page 34 de ce numéro.

À ce jour, l'équipe du Synptac, malgré les médiations successives et toujours en cours, n'a pas retrouvé sa sérénité et aborde le congrès dans des conditions difficiles.

Nous tenons à remercier Véronique, administratrice, et Isabelle, attachée d'administration, pour leur soutien, leur présence et leur investissement tout au long de cette période particulièrement difficile.

Les instances : secrétariat, bureau et CSN, les commissions

Le secrétariat national s'est réuni tous les 15 jours et les comptes rendus ont été systématiquement rédigés et adressés à l'ensemble des membres du Bureau National. Une présence régulière des membres de cette instance a permis des temps d'échanges et de réflexions. Ces réunions se sont maintenues également pendant les périodes de confinement par visioconférence.

Le secrétariat, malgré les obligations des un·e·s et des autres, a pleinement joué son rôle, surtout dans les moments troublés qui ont précédés ce congrès.

Le Bureau National s'est réuni régulièrement et une grande majorité de ses membres y ont participé.

Le Conseil Syndical National (CSN) : cette instance se tient habituellement en internat à Gif-sur-Yvette, ce qui permet de continuer nos temps de réflexion en tenant en soirée différentes commissions. Nous avons pu les tenir ainsi jusqu'à mars 2020. Si lors du premier confinement nous n'avons pu tenir notre CSN de mars 2020, ceux du mois de novembre 2020 et d'avril 2021 ont pu se tenir en visioconférence. Cette nouvelle pratique a permis à certain·e·s militant·e·s qui ne le faisaient pas auparavant de participer à ces 2 journées d'instance. C'est notamment au cours de ces CSN que le lien avec les adhérent·e·s se développe *via* leurs représentant·e·s, les responsables de sections syndicales d'entreprises ou régionales.

La Commission de politique Financière et de Contrôle (CFC) qui s'est réunie deux fois par an en amont des Conseils Syndicaux Nationaux, a

été un outil précieux dans son rôle de contrôle, d'alerte et d'orientation pour la politique de gestion financière de notre syndicat.

Nous déplorons par contre que les autres commissions (EPIC, FNAS, régions, décentralisation, communication) ne se soient pratiquement pas réunies depuis le congrès de Béthune.

La formation syndicale

Nous avons réussi à tenir notre stage syndical élémentaire 1^{er} niveau à Gif-sur-Yvette en internat, avec la participation de stagiaires tant salarié·e·s intermittent·e·s que permanent·e·s. Nous n'avons malheureusement pas pu maintenir la session de 2020 à cause des restrictions sanitaires qui nous étaient imposées.

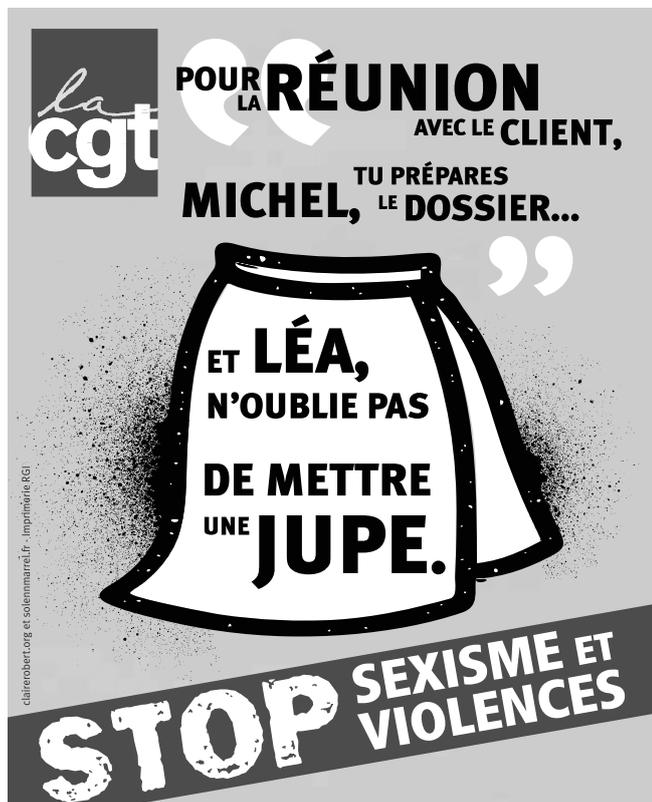
Notre activité fédérale

Toutes les instances fédérales se sont tenues même si leur format a été adapté en fonction des contraintes sanitaires. Nous avons, élu·e·s et mandaté·e·s Synptac, participé à cette activité.

La branche internationale s'est peu réunie et qui plus est essentiellement en début de mandat, conséquence directe de la diminution de réunions à l'international du fait de la crise sanitaire.

Nous avons participé au sein de la fédération à la négociation du plan d'actions pour l'égalité femmes / hommes et pour la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le champ du spectacle vivant et enregistré. Ce plan a été signé le 8 juin 2020 par la fédération CGT Spectacle, la FESAC et d'autres organisations syndicales; le ministère de la Culture y est associé ainsi qu'Audiens et d'autres organismes comme l'AFDAS, le CMB, le CNM...

Depuis le 15 juin 2020, une cellule d'écoute et de soutien a été mise en place pour tou·te·s les salarié·e·s du spectacle vivant, permanent·e·s comme intermittent·e·s, victimes ou témoins de violences sexuelles ou sexistes au travail. Cet accompagnement psychologique et juridique est gratuit et confidentiel, les référent·e·s « harcèlement sexuel » peuvent également bénéficier de l'accompagnement de la cellule.



Nous avons participé également aux journées du 8 mars qui furent organisées sur toute la France (mobilisations et manifestations).

L'accord sur le volume d'emploi des artistes-interprètes dans les CDN signé entre le Sfa, le ministère de la Culture et le Syndeac de 2003 a été à de multiples reprises contesté car non appliqué.

En janvier 2018, le jugement de 1^{re} instance n'a pas permis de traiter la question du fond de l'affaire; le Sfa et la fédération CGT Spectacle ont alors décidé de faire appel, assignant une partie des CDN et le Syndeac, à nouveau pour non-respect de cet accord.

Après quelques débats, nous avons réussi à réunir, en mars 2020, nos représentant-e-s des CDN, le Sfa et la fédération pour accompagner au mieux la procédure et ne pas provoquer de malentendus voire d'inutiles divisions entre les salarié-e-s administratif-ve-s et techniques et les artistes-interprètes qui travaillent toutes et tous dans les CDN.

Les Fonds Commun d'Aide au Paritarisme

Les Fonds Commun d'Aide au Paritarisme du Spectacle Vivant (FCAP SV), du Spectacle Vivant Privé (FCAP SVP) et des entreprises au service de la création et de l'événementiel (Convention

Collective Nationale des Entreprises Techniques au Service de la Création et de l'Événement CCN ETSCE) ont pour but de collecter les cotisations des entreprises et de procéder à la répartition, suivant leur représentativité, entre les organisations syndicales de salarié-e-s et d'employeur-euse-s représentatives dans les conventions collectives (CCNEAC, CCN SVP et CCN ETSCE)

Cette mesure de représentativité est calculée à la fin d'un cycle de 4 ans en agréant les résultats des élections TPE et ceux des élections professionnelles dans les entreprises de plus de 11 salarié-e-s. Cela nous impose donc une activité importante pour conserver notre représentativité.

Ces fonds assurent également la prise en charge de frais liés aux réunions d'instances paritaires et au financement de la CPNEF SV pour le FCAP SV. Pour le Synptac, ils représentent une part importante de son financement.

Le Synptac siège au conseil de gestion des trois fonds, il préside celui de la CCN ETSCE et, depuis avril 2021, assure la présidence du FCAP Vivant Privé.

Le droit syndical

Des accords de droit syndical existent depuis plus de 35 ans entre notre organisation et chacun des Théâtres Nationaux.

Ces accords concernent un crédit d'heures mis à disposition des organisations syndicales représentatives au prorata des voix obtenues aux élections professionnelles dans ces établissements n'appliquant aucune des conventions collectives étendues.

Ces heures sont versées à l'organisation syndicale.

En septembre 2018, la direction du Théâtre National de Strasbourg a dénoncé l'accord sans pour autant engager une négociation avec nous, c'est finalement en 2019 que les négociations ont pu être entamées avant d'être interrompues par la crise sanitaire. À ce jour, les négociations se poursuivent.

En février 2019, c'est au tour de la direction de l'Opéra National de Paris de dénoncer l'accord, il s'en est suivi la signature d'un nouvel accord lui-même contesté par Sud Spectacle

devenu majoritaire aux élections professionnelles de 2019.

En janvier 2021, le Tribunal Judiciaire de Paris a annulé les dispositions du droit syndical au titre de discrimination syndicale, de nouvelles négociations se sont donc ouvertes.

En février 2021, suite à notre relance pour non-paiement du droit syndical de l'année 2020 du Théâtre National de Chaillot, nous avons obtenu une revalorisation du droit syndical collant ainsi à la nouvelle grille des salaires interne. Cette revalorisation a été transcrite dans un avenant à l'accord initial.

Il est de plus en plus courant d'avoir face à nous des interlocuteur·trice·s représentant les directions des Théâtres Nationaux qui ne connaissent pas ces accords et leur histoire et qui, sous prétexte de faire une « économie », les remettent en cause.

Nous devons familiariser nos délégué·e·s syndicaux·les avec ces accords et leur permettre de peser dans les négociations. Notre commission EPIC est l'un des endroits où le sujet doit être abordé.

La communication du Synptac

La « *commission communication* » issue de notre Bureau National a travaillé sur une refonte de notre site et la création d'un cahier des charges. Pour rappel, notre site a été créé pour être en ligne lors de notre congrès de janvier 2001 et depuis, il n'y a pas eu de remise en forme de ce site. Dans un premier temps, la décision prise est de mettre ce site « au goût du jour » car jugé obsolète. Il est prévu de faciliter l'adhésion en ligne en permettant à la personne qui aura coché la case « paiement par prélèvement automatique » d'avoir en simultané ce formulaire. La mise à jour du site se fera plus facilement en utilisant un logiciel plus simple que celui utilisé depuis la création du site.

Malgré tout, cela n'a jamais empêché que l'actualité sur le site soit mise à jour au fur et à mesure.

Nos adhérent·e·s ont par ailleurs été régulièrement informé·e·s de l'actualité sociale et nous continuons à leurs transmettre systématiquement les communiqués fédéraux et autres informations, par courriel.

Notre page Facebook Synptac, créée juste avant notre dernier congrès, est régulièrement mise à jour et nous avons créé un autre groupe « Agora du Synptac », uniquement à l'attention de nos adhérent·e·s qui est régulièrement alimenté par des photos ou des communiqués, principalement lors du mouvement des « lieux occupés » sur toute la France.

Concernant notre journal *Couillises*, nous avons toujours réussi à le sortir dans les temps. Par ailleurs, nous avons réussi, même si ce n'est pas suffisant, à élargir le nombre de contributeurs dans la rédaction des articles. Nous devons persévérer dans nos efforts à l'amélioration de son contenu et nous devons fixer comme priorité l'évolution de sa maquette et de son comité de rédaction.

Malheureusement, nous n'avons toujours pas réussi à mettre en place la lettre d'informations numérique dont nous parlons régulièrement lors de nos instances.

Les élections Très Petites Entreprises (TPE)

Les élections dans les TPE sont organisées tous les 4 ans pour tou·te·s les salarié·e·s, permanent·e·s comme intermittent·e·s, travaillant dans les entreprises de moins de 11 salarié·e·s dépourvues de représentant·e du personnel.

C'est à cette occasion qu'est recalculée, tous les 4 ans, la mesure de la représentativité des organisations syndicales de salarié·e·s dans les conventions collectives et dans les négociations interprofessionnelles.

Cette audience syndicale est estimée d'une part par les résultats des élections professionnelles dans les entreprises de plus de 11 salarié·e·s équivalent temps plein, résultats recensés par le ministère du Travail pendant le cycle, et d'autre part par le résultat du scrutin des élections dans les TPE à l'issue de cette même période.

En 2021, et malgré des conditions de scrutin très compliquées (conditions d'éligibilité, reports des scrutins, télétravail, difficultés à faire campagne...), la CGT reste la 1^{re} organisation syndicale représentative dans les TPE avec un score de 26,31 %.

Sur le seul scrutin des TPE, la CGT Spectacle progresse en nombre de voix exprimées

et obtient près de 59% dans la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC) et celle du vivant privé, plus de 39% dans la presta et de 33% dans les parcs de loisirs.

La nouvelle mesure de représentativité n'est pas encore connue à ce jour.

Ces bons résultats globaux ne doivent pas masquer nos difficultés et notamment dans certains théâtres nationaux et dans certains secteurs et types d'entreprises pour amener des militant·e·s à prendre un mandat syndical. Les secteurs des musiques actuelles et de la variété, celui de la prestation technique, ou encore celui des compagnies et des « arts de la rue » ne sont pas encore suffisamment représentés au sein de notre syndicat et de nos instances. Dans les autres secteurs, les élections des représentant·e·s du personnel sont encore en nombre insuffisant malgré nos efforts d'information. C'est principalement notre histoire qui nous permet d'être des interlocuteur·rice·s qui comptent pour les salarié·e·s comme pour les employeur·euse·s.

L'international

Depuis plus de 20 ans, le Synptac s'implique dans le comité de dialogue social du spectacle vivant; depuis octobre 2017, nous siégeons également au Comité Exécutif d'EURO MEI où nous pouvons ainsi représenter les professionnel·le·s de notre secteur et leurs spécificités.

Les principaux sujets de discussion abordés sont notamment : le renforcement du dialogue social dans le secteur, la mobilité des travailleur·euse·s culturel·le·s et les visas, les compétences et la formation, la santé et la sécurité, les politiques culturelles, le financement public, le travail à l'étranger, l'égalité des

genres et la lutte contre la discrimination, les travailleur·euse·s atypiques.

Deux thèmes ont bien-sûr été largement discutés au cours du mandat précédent : le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne dit *Brexit* et la signature d'un accord de coopération ainsi que la crise sanitaire et sociale engendrée par la Covid-19.

Cela nous a amenés à mettre en commun les décisions de chaque pays représenté, nos revendications et de réfléchir aux impacts sur le secteur et aux conditions de la reprise d'activité.

En plus des réunions plénières, des groupes de travail ont été créés afin de construire nos plans d'action.

C'est l'occasion de porter l'exception culturelle que représente le modèle français dans le secteur de la Culture. Elle est accompagnée de dispositifs législatifs et de quotas, en termes d'aide à la création, le financement de l'État par l'octroi de subventions publiques est unique en Europe et dans le monde.

Cette intervention permet de protéger et d'affranchir la création artistique et culturelle en France des règles commerciales de libre-échange et repose sur l'idée que la Culture n'est pas un bien marchand

comme les autres.

La pandémie : activité partielle – assurance chômage, année blanche

La pandémie de Covid-19 a conduit à un arrêt historique de notre secteur. Si nous avons compris l'argument sanitaire avancé par le gouvernement, il était de notre responsabilité, en tant qu'organisation syndicale, de travailler à réduire l'impact sur les salarié·e·s du secteur. Nous nous sommes engagé·e·s dans le combat mené par la CGT Spectacle pour que les salaires



soient maintenus et les contrats honorés. Cette revendication a été relayée et portée par nos délégué·e·s syndicaux·ales et élu·e·s CSE dans les entreprises où nous sommes représenté·e·s. Malgré la forte recommandation du ministère, force est de constater que le maintien des contrats et le paiement des salaires a été très inégal suivant les secteurs.

Les occupations

Depuis le 4 mars 2021, le Synptac et ses adhérent·e·s ont participé activement au mouvement d'occupations de théâtre commencé à l'Odéon.

Le mouvement « Occupons Partout » a mis sur le devant de la scène médiatique tous les oublié·e·s du « quoi qu'il en coûte », au travers de l'occupation de plus d'une centaine de lieux de culture.

Il a montré que la culture est essentielle aux yeux de la population.

Il a contribué à faire émerger dans le débat politique la question de la précarité et de la réforme de l'assurance chômage. Il a créé, grâce aux agoras publiques, des espaces d'expression citoyenne, de sensibilisation, de pédagogie et de convergence des luttes syndicales, politiques ou citoyennes.

Il a permis de faire se rencontrer les adhérent·e·s des différents syndicats de la fédération, de créer ou renforcer les liens avec les UL et UD, de syndiquer de nouveaux·elles salarié·e·s et d'enclencher des dynamiques d'actions régionales. Dans de nombreux lieux, notamment à l'Odéon, au TNP, à la MC2, au Moulin du Roc, au CDN de Rouen, etc., les sections syndicales ont soutenu le mouvement. Notre organisation a pris sa part de ce soutien, en abondant les caisses de solidarité et par des envois de matériels, le financement de création de banderoles ou autres outils de communication lorsque cela a été nécessaire.

Conflits

Les salarié·e·s ont décidé dans de nombreux théâtres d'utiliser la grève pour obtenir satisfaction de leurs revendications. Des mouvements de grève historiques ont eu lieu aux CDN d'Aubervilliers, de Béthune, de Limoges et

d'Ivry ainsi que dans les scènes nationales de Grenoble et de La Rochelle.

Le conflit perdure toujours à Aubervilliers, pour soutenir les salarié·e·s en souffrance, nous y avons comme à Béthune créé un fonds de solidarité.

Au Théâtre de la Commune, CDN d'Aubervilliers, les 3 mois de grève de septembre à décembre 2018, et la signature d'un accord de sortie de conflit dans les bureaux de la DRAC, n'auront malheureusement pas permis de faire entendre raison à la direction du lieu.

De surcroît, malgré l'intervention du Synptac, de la Fédération du spectacle et la révélation très choquante dans la presse en juin 2020 des techniques de gestion du personnel délétères et pathogènes employées par l'équipe de direction, le mandat de la directrice a été renouvelé par le ministère jusqu'au 31 décembre 2023.

À la suite de cette reconduction, deux des salarié·e·s du théâtre ont décidé de se porter en justice avec le soutien de notre syndicat.

À Béthune, l'évolution du conflit est exemplaire.

Durant le mandat précédent, la très grande majorité des salarié·e·s de la Comédie de Béthune, l'un des deux Centre Dramatique National (CDN) des Hauts-de-France, a été en grève du 29 mars au 12 avril 2018. Leurs revendications portaient sur le refus de la dégradation des conditions de travail, l'arrêt du management pathogène et le respect des Instances Représentatives du Personnel (IRP)

Suite à ce mouvement social et durant ce mandat, un cabinet a été missionné conjointement par l'employeur et la délégation unique du personnel afin d'analyser les risques psychosociaux et l'organisation du travail, de réaliser un rapport « *expertise et diagnostic des risques psychosociaux* » avec préconisations comme défini dans le protocole de fin de conflit.

Malgré toutes les démarches entreprises, les procédures d'accompagnement mises en place et les alertes lancées par les représentant·e·s du personnel, la situation n'a fait que s'aggraver et en octobre 2019, alors que le dialogue était toujours empêché, un nouveau préavis de grève a dû être déposé.

Nous avons accompagné nos camarades en très grande souffrance au travail. À l'occasion de ce conflit, le Synptac a créé un fond de solidarité afin de soutenir financièrement les grévistes. Il a également, à plusieurs reprises, sollicité toutes les tutelles. Nous avons interpellé de manière systématique et régulière la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) comme l'ensemble des tutelles par des courriers et par nos participations aux réunions, multipliant les déplacements.

Nous avons été partie prenante dans ce conflit et dans la recherche de solutions, ce fut une part importante de notre activité soutenant les salarié·e·s de la Comédie (élaboration de courriers, rencontres des salarié·e·s, participation aux journées de grève...)

En juillet 2020, nous avons appris le non renouvellement de la directrice qui jusqu'à la fin de son mandat n'a eu de cesse de malmenager les salarié·e·s. La nouvelle équipe de direction a, quant à elle, pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2021; nous resterons cependant vigilant·e·s et attentif·ve·s.

Foires et salons (BIS de Nantes, Printemps de Bourges, Festival d'Avignon)

BIS de Nantes

Depuis la création des Biennales Internationales du Spectacle à Nantes (BIS), le Synptac a toujours été présent lors de ces journées. Il participe à la délégation fédérale, elles sont l'occasion de rencontres et débats avec les différents partenaires sociaux de notre secteur. Lors de la session de 2020, une délégation s'est « invitée » lors d'un colloque pour dénoncer la réforme des retraites. Le prochain rendez-vous est en janvier 2022, où ce sera l'occasion pour nous avec la fédération CGT du Spectacle de rappeler nos différents combats menés lors de ces 2 dernières années. Un rendez-vous à ne pas manquer. Le FNAS y remplit son rôle de Comité Social et Économique en prenant en charge toutes les délégations syndicales membres de droit et désireuses de se rendre à ces journées internationales.

Le Printemps de Bourges

Le Synptac est présent sur le Printemps de Bourges avec une délégation fédérale (Sfa et Snam) durant tout le Printemps. C'est l'occasion de rencontrer les salarié·e·s intermittent·e·s qui travaillent sur ce festival ainsi que les partenaires sociaux. La pandémie a empêché qu'il se tienne en 2020. En 2021, nous avons pu rencontrer, malgré les restrictions sanitaires, les salarié·e·s intermittent·e·s, à l'extérieur du catering où nous avons auparavant un espace de rencontre. Ce nouvel endroit n'a pas empêché les professionnel·le·s désireux·euses de nous rencontrer d'y venir. Durant des années, le CNV devenu CNM prenait une partie des frais financiers de la délégation. À compter de maintenant, nous avons perdu cette prise en charge financière mais nous continuons à bénéficier des pass qui nous permettent d'accéder aux endroits où sont les professionnel·le·s.

Le Festival d'Avignon

Le Synptac participe à la délégation fédérale durant une dizaine de jours avec l'aide du FNAS. Avant l'arrivée de la délégation ou au tout début, il est organisé un tractage dans tous les lieux du In et du Off en y distribuant de la presse syndicale.

C'est également lors du Festival d'Avignon que se tiennent les journées d'études du FNAS, où sont invitées tou·te·s les représentant·e·s du personnel dont la structure cotise au FNAS. C'est à cette occasion que le syndicat rencontre les élu·e·s adhérent·e·s à notre organisation syndicale, mais également des élu·e·s non adhérent·e·s. Elles/Ils sont environ une centaine de personnes à participer à ces journées d'études qui sont riches en débats et en rencontres.

La pandémie a empêché la tenue de ce Festival et les journées d'études du FNAS en 2020 et 2021.

2021 a été, de nouveau, l'occasion de pouvoir rencontrer les professionnel·le·s qui travaillent sur ce Festival, dont « La Volante », et de participer à différents ateliers qui sont organisés durant ce Festival.



Réforme des retraites (régimes spécifiques, mobilisations)

Le Synptac, avec nombre de ses sections syndicales, a participé activement, avec banderoles et slogans, aux différentes manifestations et mobilisations contre la réforme de la retraite à l'appel de la CGT et pour le maintien des régimes spécifiques de l'Opéra National de Paris et de la Comédie-Française. Les danseurs·euses et chœurs de l'Opéra de Paris se sont réuni·e·s avec les technicien·ne·s de la Comédie-Française et ont organisé des concerts et des représentations sur les parvis de l'Opéra Garnier et Bastille. Ce mouvement a touché l'ensemble des professionnel·le·s que nous représentons.

Nous avons également participé, en assurant la billetterie, la technique et le contrôle aux entrées, au concert de solidarité avec les grévistes organisé par la CGT Spectacle au cirque Phénix, rassemblant plus de 3000 personnes. Nous avons également versé à la caisse de grève mise en place par la CGT Spectacle.

Nos mandats

Le CMB

La crise sanitaire a particulièrement fragilisé la situation financière du CMB notamment du fait de la non obtention de Prêts Garantis par l'État (PGE) et du fond de solidarité. Malgré son

déménagement au sein du Pôle santé Bergère, il se voit contraint de se rapprocher d'autres centres de santé. Par ailleurs, il est envisagé un élargissement de son périmètre d'intervention à l'ensemble des salarié·e·s permanent·e·s en Île-de-France.

La protection sociale : AUDIENS

Le Synptac siège au Comité Paritaire Professionnel, section professionnelle d'AUDIENS, de l'Alliance Professionnelle Agirc-Arrco et à sa commission sociale, au CA et à l'AG d'Audiens Santé Prévoyance et à sa commission sociale, au club de loisirs pour les retraité·e·s adhérent·e·s à Audiens (Club ABC), à l'Union Sociale du Spectacle (USS), à Audiens Sommitale et à l'association de moyens du groupe.

Tous ces mandats nous permettent de représenter et défendre au mieux les droits des salarié·e·s et retraité·e·s que nous représentons à l'intérieur de cet organisme paritaire spécifique à nos métiers qui regroupe les salarié·e·s permanent·e·s et intermittent·e·s.

À ce titre, en 2020, l'action sociale Audiens a :

- ✓ mis en place dès le mois de mars une aide exceptionnelle permettant une intervention rapide en simplifiant les démarches des demandeur·euse·s ; ainsi, le total des aides individuelles pour 2020 se monte à 2065 K€ (dont 1590 K€ au titre de l'aide exceptionnelle d'urgence) au profit de 2598 bénéficiaires ;
- ✓ adapté : les accompagnements en distanciel quand la situation n'a pas permis les réunions en présentiel, les actions d'aide au retour à l'emploi avec un déploiement en région plus important, les réunions d'information, la préparation à la retraite en plus petit module ;
- ✓ démarré la mission handicap du spectacle vivant et enregistré en septembre pour soutenir les entreprises dans la mise en place d'actions pour développer l'emploi de salarié·e·s en situation de handicap et les accompagner avec notamment le lancement du site internet.

En 2020, inauguration du Pôle santé Bergère, outil à la pointe des technologies médicales, dans Paris et accessible à tou·te·s avec une

priorité pour les ressortissant·e·s d'Audiens Santé Prévoyance. Il regroupe les services du CMB (santé au travail), la prévention et le centre de soins.

Concernant la retraite complémentaire, Audiens est capable de retracer un relevé de carrière quel que soit le parcours professionnel dans et hors du secteur du spectacle.

Malgré la fusion des gros groupes de protection sociale et la réforme de la retraite (entrepris par Emmanuel Macron pendant la crise de la Covid-19 et qui a refait surface en juin 2021), nous avons réussi à protéger au mieux Audiens, organisme qui regroupe plusieurs caisses complémentaires tant de santé que de retraite. Le régime général de la sécurité sociale qui verse encore les deux tiers des pensions de retraite en France doit également être protégé à l'aune de la réforme des retraites par points imposée par le gouvernement.

Le Synptac a participé à la journée du 7 octobre 2019 sur les 75 ans de la sécurité sociale organisée par la confédération.

Les Fonds de soutien

Association de Soutien aux Théâtres Privés (ASTP)

En octobre 2019, les dirigeants de l'Association ont été informés de l'existence d'un projet d'amendement au Projet de Loi de Finances 2020, prévoyant la suppression pure et simple de la taxe à échéance de 2021.

Un long combat de plusieurs mois mené par le Conseil d'Administration (CA) de l'ASTP a permis de faire reculer ce projet issu du ministère de l'Économie.

Même si elle aura connu un dénouement favorable, la véritable crise traversée par l'ASTP au cours de ces mois aura révélé un certain nombre d'attentes et d'interrogations autour de l'Association.

C'est dans cet esprit que le CA et l'Assemblée Générale (AG) du 28 janvier 2020 ont d'ores et déjà adopté une « feuille de route 2020-2021 », traçant le sens de principales évolutions à venir au cours de ces deux années : meilleure prise en compte des théâtres privés et de la production théâtrale privée en régions, réexamen des dispositifs actuels d'aides aux théâtres et aux

producteurs de tournées, amélioration de la communication de l'ASTP, optimisation de ses partenariats...

Dès le début de la crise de la COVID -19, l'ASTP fut choisie par le ministère de la Culture pour être son opérateur dans le secteur du spectacle vivant privé non musical. C'est ainsi que se mit en place un Fonds d'Urgence pour le Spectacle Vivant (FUSV) ainsi que le Fonds de Compensation Billetterie (FCB) et le Fonds de Compensation Annulation (FCA). Nous faisons partie du comité de suivi de ces différents Fonds.

Centre National de la Musique

Le Centre National de la Musique (CNM) est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial qui a été créé le 1^{er} janvier 2020 et placé sous tutelle du ministère de la Culture. Il a intégré les missions du Centre National des Variétés et du Jazz (CNV) et fusionné le 1^{er} novembre 2020 avec les opérateurs suivants :

- ✓ le BUreau EXport (BUREX);
- ✓ le Centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles (IRMA);
- ✓ le Fonds pour la Création Musicale (FCM);
- ✓ le Club Action des Labels et disquaires Indépendants Français (CALIF).

Ses missions sont l'observation et le recueil de données de la filière musicale, le soutien aux professionnel·le·s par le conseil, la formation, l'accompagnement ou des aides financières.

Il est à noter qu'un nouveau dispositif pour l'égalité femmes / hommes a été créé et est doté d'un budget d'un million d'euros.

Le Synptac était, par l'intermédiaire de ses différent·e·s mandaté·e·s, membre du conseil d'administration (CA) du CNV, du Comité des Programmes et également des commissions spécialisées ou fonds d'urgence.

Avec la nouvelle gouvernance, nous continuons à participer aux différentes commissions d'aides pérennes ou exceptionnelles liées à la crise sanitaire. Cependant, nous avons perdu des postes au CA. En effet, au Conseil d'administration du CNV, siégeaient quatre représentant·e·s du spectacle vivant de la fédération CGT Spectacle; aujourd'hui ne siègent

plus au CA comme au conseil professionnel qu'un·e représentant·e des salarié·e·s.

Nous avons, en tant qu'organisation syndicale représentative au CNM, suivi et accompagné nos élu·e·s et adhérent·e·s pendant les négociations et ce jusqu'à la signature de l'accord d'entreprise de substitution applicable à l'ensemble du personnel du CNM.

La Formation

AFDAS/OPCO

Comme nous le redoutions, la réforme de la formation professionnelle et sa loi au titre ronflant et creux, « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », est entrée en vigueur en janvier 2019 et a totalement modifié les fonctionnements existants ainsi que les OPCA.

Concernant la formation des salarié·e·s et les nouvelles règles en vigueur (abandon du Congé Individuel de Formation (CIF) remplacé par un Congé Personnel de Formation (CPF) de transition géré par des commissions paritaires interprofessionnelles régionales, monétisation du CPF...), les dégâts commencent à se faire sentir, et des études le prouvent hélas.

Comme la baisse du nombre de salarié·e·s dans des formations *via* le CPF de transition, des formations plus courtes, des formations peu sanctionnées par des diplômes, et un financement des formations assuré de plus en plus par les salarié·e·s eux-mêmes / elles-mêmes.

Notre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), c'est-à-dire l'AFDAS, dont nous avons accompagné la création en 1972, et dans son développement, est remplacé par un OPCO (opérateurs de compétences). Des 20 OPCA existant auparavant, il en est resté 11.

Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant (CPNEF SV)

La CPNEF-SV agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant. Institution sociale autonome, elle regroupe l'ensemble des organisations patronales et syndicales du secteur. La CPNEF-SV pilote l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications en partenariat avec

l'AFDAS. Elle est actuellement présidée par la CGT Spectacle.

Les actions menées :

- ✓ Diagnostic-Action des effets de la crise de la Covid-19 dans le spectacle vivant.
- ✓ Poursuite et achèvement de la création de formations dans les domaines suivants :
 - sûreté (prévention des actes de malveillance et des menaces);
 - sécurité exploitants de lieux de spectacle;
 - gestion sonore;
 - statistiques : diagnostic-action d'impact de la crise sanitaire, chiffrages;
 - répertoire des formations certifiantes : actualisations mensuelles;
 - apprentissage : définition des montants de prise en charge des coûts pédagogiques;
 - transition écologique : éléments de diagnostics, ressources et repérage des besoins de compétences.
- ✓ En partenariat avec l'État, l'AFDAS et d'autres branches professionnelles :
 - co-pilotage de l'accord national Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) pour la filière culture, création et communication;
 - co-pilotage de l'accord national EDEC des activités liées au tourisme;
 - co-pilotage de l'accord national EDEC grands événements.

Le Centre de Formation Professionnelle des Techniques du Spectacle (CFPTS) et l'Association pour la Formation en Alternance dans le secteur du Spectacle vivant, de l'Audiovisuel et du Multimédia (AFASAM)

Après cinq années de travaux, le CFPTS a été inauguré le lundi 3 décembre 2018. Désormais, les deux entités que sont le CFPTS et le CFA du spectacle vivant et de l'audiovisuel sont rassemblées sous la bannière de « *La Filière, centre national de formation* ».

Ce sont, aujourd'hui, plus de 6000 m² de locaux à la pointe des dernières normes et évolutions technologiques qui accueillent les stagiaires et apprenti·e·s.

C'est sous la présidence du Synptac (alternant tous les deux ans avec le Syndicat National du

Théâtre Privé) qu'en 2020, le CFPTS a subi de fortes turbulences.

Les incertitudes et menaces qui planaient sur le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage dues à la réforme de la formation professionnelle ajoutées à la crise sanitaire ont bouleversé le fonctionnement du centre qui a subi de lourdes conséquences.

La disparition des CIF remplacés par le CPF de transition sont l'une des causes des problèmes rencontrés avec la réforme : nouvelles conditions d'accès et modalités modifiées pour les stagiaires écartant de fait un bon nombre de salarié·e·s intermittent·e·s.

Pour autant, le CFPTS a su s'adapter, en mélangeant présentiel et distanciel pour les stagiaires et en proposant de nouvelles formations à distance comme celle du « référent COVID ». Le CFASVA (Spectacle Vivant et Audiovisuel) a ouvert de nouvelles formations en apprentissage notamment (administrateur·rice du spectacle vivant).

C'est à travers nos mandats au sein de La Filière que nous nous employons à conserver l'accès à une formation de qualité pour tou·te·s les salarié·e·s et apprenti·e·s du secteur.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, le projet Sénégal en partenariat avec la Région Île-de-France et l'Agence France Développement s'est concrétisé. Il s'agit d'un projet de « formation de formateur·rice·s » en deux temps. Ce projet de partenariat pédagogique correspond totalement aux missions originelles du CFPTS.

Au cours du mandat, le CFPTS et l'AFASAM n'ont eu de cesse de s'adapter tant par les contraintes extérieures que par la volonté de se développer davantage et de proposer de nouvelles activités.

L'association des Résidences Artistiques de La Filière (RALF) a vu le jour, favorisant la rencontre entre des équipes artistiques et les stagiaires ou apprenti·e·s du centre et permettant également l'accès à cet outil formidable qu'est le CFPTS.

Une nouvelle phase de travaux va commencer avec pour but de réhabiliter le bâtiment mitoyen au CFPTS, ce qui transformera ce bâtiment industriel en lieu de formation et de spectacle avec l'aménagement d'un plateau technique polyvalent.



En janvier 2020, est créée la Fédération des Organismes de Formation de la Culture (FOFC), elle regroupe pour l'instant une vingtaine d'adhérent·e·s.

Sa mission principale est de développer la formation professionnelle des métiers techniques, administratifs et artistiques de la culture.

Des représentants du CFPTS, de l'AFASAM et de « Les Formations d'Issoudun » (LFI) sont membres du Conseil d'administration.

LFI Issoudun

Le Synptac siège au CA de « Les Formations d'Issoudun » (LFI).

Ce centre de formation développe une activité exclusive de formation aux métiers des musiques actuelles et propose notamment des formations certifiantes (chargé·e de production, régisseur·euse de production) et des formations professionnalisantes financées par la région Centre-Val de Loire.

Pendant ce mandat, LFI a ouvert une formation de technicien·ne plateau et a développé des activités de conseil et d'accompagnement auprès des entreprises.

LFI a également travaillé à la production d'une cartographie des activités de la filière musicale en partenariat avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM). Cet outil initialement à destination du grand public et des jeunes a été, en 2020, étendu aux professionnel·le·s.

AGI-SON (Agir pour une bonne gestion Sonore)

Depuis 20 ans, AGI-SON défend la création et la qualité sonore dans l'écoute et la pratique des musiques amplifiées.

Fondée par des structures professionnelles (le Prodiss, la Fédurok, le Synpase, le Synapss, le Sfa, le Snam, le Synptac et la Fédération CGT Spectacle) à la suite de la parution du Décret 98-1143 du 15 décembre 1998 (dit « décret bruit »), AGI-SON est un espace unique de concertation et une plateforme d'information en matière de gestion sonore dans le spectacle vivant musical.

L'association fédère plus de 50 organisations nationales et régionales : syndicats, organismes de formation, fédérations, festivals, etc. Ensemble, elles œuvrent à une gestion sonore maîtrisée, conciliant préservation de la santé auditive, respect de l'environnement et des conditions de la pratique musicale.

Les actions d'AGI-SON se déploient dans la France entière grâce à son réseau de relais régionaux.

L'essentiel de notre activité actuelle au sein d'AGI-SON est d'obtenir que le dernier décret soit modifié afin de permettre son application. Notre place au sein d'AGI-SON a été renforcée durant ce mandat avec l'arrivée de nouveaux militants de la CGT Spectacle au sein de son CA, ainsi que la présidence de l'association.

GIP Cafés Culture

Le GIP Cafés Culture gère un fonds d'aide à l'emploi artistique et technique dans les cafés et restaurants. Il a été créé en avril 2015. Le Synptac est un des membres de l'AG et fait partie du CA.

En 2019 : adoption d'une nouvelle convention constitutive.

Fin 2020 : renouvellement des membres du CA.

Augmentation des barèmes de prise en charge pendant la crise sanitaire de mars à décembre 2020 puis prolongation jusqu'en juin 2021.

DGCA : participation très régulière aux consultations avec les services.

- ✓ États Généraux des Festivals ;
- ✓ modification des financements des équipes artistiques ;
- ✓ évolution du Fonds National pour l'Emploi Pérenne dans le Spectacle (FONPEPS) ;
- ✓ rendez-vous bimensuel avec la délégation aux théâtres ;
- ✓ suivi des travaux de la sous-commission du CNPS de l'observation de l'emploi et présidence de la sous-commission sécurité du CNPS (travaux engagés sur les risques psychosociaux et sur le Document Unique).

Les négociations dans nos 3 conventions collectives du Spectacle Vivant

Nous avons négocié dans les CCN du spectacle vivant public et privé des dispositifs pour maintenir les droits des IRP malgré les ordonnances Macron.

Dans la CCN du spectacle vivant privé, nous avons signé un accord sur les forfaits jours.

Dans la CCN du spectacle vivant public, nous avons signé plusieurs accords :

- ✓ pour l'augmentation de la contribution au FNAS de 0,2% supplémentaires. Il s'agissait de la première augmentation depuis 40 ans ;
- ✓ pour le temps minimum de convocation pour les salarié-e-s non soumis à l'annualisation du temps de travail, dorénavant établi à 3 h 30 ;
- ✓ pour une modification de la nomenclature d'emploi prévoyant de véritables filières pour les métiers de la communication, des relations avec le public et de la billetterie.

Dans la CCN prestation de services, nous avons négocié un régime de prévoyance santé comprenant le financement d'un haut degré de solidarité ainsi que la mise en place d'un régime d'épargne salarial.

Une fusion avec la branche des agences de mannequins et celle des monteurs de chapiteaux.

Le FNAS : augmentation de la cotisation, prorogation des mandats, CSEC

Les mandats des élu·e·s de l'AG et du Conseil de gestion (CG) du FNAS sont conventionnellement d'une durée de deux ans.

À la suite des ordonnances de septembre 2017 instaurant les Comités Sociaux Économiques (CSE : fusion des IRP existantes), nous avons été obligé·e·s de décaler les élections de l'AG du FNAS et de proroger les mandats à l'AG du FNAS et au CG d'un an.

Ces élections ont pu se dérouler en juin 2019 lors de l'Assemblée générale. 16 des 17 élu·e·s sont issu·e·s de la CGT Spectacle (11 pour le Synptac).

C'est grâce à la mobilisation des salarié·e·s, impulsée par nos soins que nous avons réussi à contraindre le collège employeur·euse·s de la CCNEAC à signer, en juillet 2018, un accord à droits constants. Cet accord adapte les dispositions spécifiques de la convention collective à la mise en place des CSE et crée les Comités Sociaux Économiques Conventionnels (CSEC), anciennement Comité d'Entreprise Conventionnel.

Cependant, les employeur·euse·s restaient alors sur leur position refusant de parler d'une augmentation de la contribution inchangée depuis 40 ans.

Au FNAS, nous avons donc été obligés de prendre des mesures d'urgence palliant le manque de ressources.

Dans un deuxième temps, nous avons organisé une mobilisation pour l'augmentation du taux de contribution des entreprises; elle a débuté lors de l'AG du FNAS en juin 2019, puis nous avons continué à sensibiliser lors des Journées d'Étude en juillet 2019. À la première réunion de négociation de la CPPNI, en septembre 2019, une délégation des élu·e·s tant du CG du FNAS que des structures a accompagné le négociateur du Synptac afin de faire pression sur les employeur·euse·s pour que notre revendication d'augmentation aboutisse.

Notre revendication d'augmentation, corrélée à notre revendication concernant davantage d'emplois et une augmentation des salaires, a été portée dans les structures sous d'autres formes : interpellations telles que des

communiqués ou des points à l'ordre du jour des réunions mensuelles CSE/CSEC.

Tous les accords conclus depuis début 2018 ont été étendus en décembre 2020, obligeant ainsi toutes les structures du champ de la CCNEAC à l'appliquer.

Le début de l'année 2021 a vu une nouvelle fois la prorogation des mandats des représentant·e·s à AG et au CG à 3 ans et le report des élections, cette fois-ci en raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19.

Nous portons en CPPNI la réflexion sur la question de la durée des mandats au FNAS.

Dès 2020, les élu·e·s du FNAS ont pris en compte la crise sanitaire et accompagné les ouvriers-droits salarié·e·s permanent·e·s comme intermittent·e·s. Les décisions suivantes ont été prises :

- ✓ prolongations de maintien des droits ouverts et de la période d'examen;
- ✓ avance exceptionnelle sur prise en charge de 100 € pour les ouvriers droits dont les revenus sont inférieurs à 650 €;
- ✓ prise en compte des temps déclarés en Activité Partielle (AP).

Nous tenons à saluer vivement l'implication de nos élu·e·s qui ont œuvré et fait en sorte de trouver des solutions pour soutenir les ouvriers-droits et leurs familles.

Le CASC-SVP

En 2012, nous avons aussi créé le Comité d'Action Sociale et Culturelle-Spectacle Vivant Privé (CASC-SVP) dont le Synptac est membre du Conseil de Gestion, et milité pour une mutualisation interbranche au sein du FNAS. Le CASC-SVP s'adresse aux salarié·e·s permanent·e·s et intermittent·e·s du champ du spectacle vivant privé, dont bon nombre travaillent dans les deux champs.

Les employeur·euse·s de ce champ ont refusé la logique d'affiliation au FNAS qui serait alors devenu le comité inter-entreprises du spectacle vivant.

Le CASC-SVP a perçu ses premières cotisations en 2020 et a commencé à ouvrir des aides aux salarié·e·s du secteur. Compte tenu

de l'importance de gagner des droits nouveaux pour les salarié-e-s, il est flagrant qu'à ce jour les moyens sont insuffisants pour que soit rapidement mis en place un projet facilitant le droit aux vacances, aux activités culturelles et sportives des salarié-e-s travaillant dans le champ du spectacle vivant privé.

Nos actions en CPPNI sur ce point n'ont pu aboutir du fait de la position d'organisations d'employeur-euse-s majoritaires farouchement opposées à toute augmentation de contribution.

L'activité des sections régionales

Les sections régionales Synptac fonctionnent difficilement et seul un petit nombre d'entre elles ont une activité régulière.

Les régions fédérales, lorsqu'elles existent, n'ont également pas toutes le dynamisme nécessaire pour répondre aux enjeux de la décentralisation et de la place de plus en plus importante que prennent les collectivités territoriales dans les politiques publiques du spectacle vivant.

Dans la région PACA, après un début de période au ralenti l'Union Régionale Fédérale (URF) s'est redynamisée sous l'impulsion du Synptac, du Sfa et du Snap ce qui a permis d'être très actif-ve-s dans le mouvement « occupons partout ». C'est à la suite de la réception d'une

délégation des représentant-e-s de l'URF et des privé-e-s d'emplois et précaires CGT, que le directeur régional adjoint de pôle emploi a proposé de mettre en place des réunions trimestrielles pour faire un suivi des dossiers épineux et étudier ensemble l'évolution de la situation des intermittent-e-s et précaires sur la région. ■

